



REGLEMENT DU 4ème TROPHÉE NATIONAL DE VÉTATHLON – HAUTE-VIENNE 2019



ARTICLE 1.

L'ATSCAF de la HAUTE-VIENNE organise le 4ème Trophée National de Vétathlon, ouvert à tous les Adhérents à jour de leurs cotisations.

ARTICLE 2-Comité d'organisation

1/Composition :

- Luc DENIS, Président de l'ATSCAF Fédérale, ou son représentant,
- Jean-Vincent GARCIA, Responsable du secteur des sports de l'ATSCAF Fédérale,
- Sébastien HUVETEAU, Président de l'ATSCAF de la HAUTE-VIENNE
- Fanny RABBIA, Responsable du comité d'organisation
- Bruno DUPRE, Responsable du comité de course
- Pascal PEIRIN, Permanent Atscaf87

2/ Compétences :

- Elaboration du règlement,
- Organisation des compétitions avec les règlements de la Fédération Française de Triathlon.
- Examen des réclamations éventuelles,
- Publication des résultats,
- Remise des récompenses.

ARTICLE 3-Disciplines retenues

Parcours, pédestre (4 km) puis vététiste (12 km) puis pédestre (2km)

Le parcours est identique pour les hommes et les femmes.

Ce vétathlon peut se faire à titre individuel ou par équipe.

Chaque équipe peut se composer de 2 personnes de la même section locale ou de sections différentes et pourra être, soit masculine, soit féminine ou même mixte.

ARTICLE 4-Règlement des épreuves

Le règlement applicable aux disciplines retenues est celui de la Fédération Française de Triathlon.
Le port du casque rigide est obligatoire sur la partie VTT.

ARTICLE 5-Conditions de participation

- Etre adhérent ATSCAF à jour de sa cotisation de l'association choisie pour concourir.
- Figurer sur le bordereau d'inscription établi pour l'ensemble des participants d'une même section ATSCAF.
- Toutefois la priorité d'inscription sera donnée aux agents des administrations financières, en fonction des contraintes d'hébergement ou d'organisation des épreuves.
- **NB : Le palmarès officiel ne prendra en compte que les adhérents financiers.**

ARTICLE 6-Désistement

En cas de désistement, il conviendra de prévenir le Bureau des Sports avant la compétition. Tout justificatif devra être parvenu au Bureau des Sports au plus tard 15 jours avant la compétition.

ARTICLE 7-Organisation des épreuves

1) Présentation du site sportif :

Les deux parcours, n'offrant pas de difficulté technique particulière, se dérouleront sur le site du Lac d'Uzurat à LIMOGES.

2/ Engagement :

Le comité d'Organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions.

Ces dernières seront enregistrées et validées dans leur ordre chronologique de réception, jusqu'au 31 août 2019, dernier délai.

3 / Comité de course :

Le comité d'organisation précisera les conditions du déroulement de la compétition.

Il se fera présenter la carte ATSCAF de chaque concurrent, accompagnée d'une pièce d'identité avec photo (passeport, Carte Nationale d'Identité ou permis de conduire).

En outre, chaque compétiteur devra présenter sa licence sportive en cours de validité (fédération française de triathlon), ou un certificat médical d'aptitude à la pratique de la course à pied et/ou du cyclisme en compétition datant de moins de trois mois (envoyés lors de l'inscription à l'ATSCAF Fédérale).

4/ Epreuves :

Elles consisteront en :

- Une épreuve de course à pied : 2 tours de circuit de 2km, soit 4 kms pour les hommes et les femmes;

- Une épreuve de VTT : 2 tours de circuit de 6km, soit 12 kms pour les hommes et les femmes.

- Une épreuve de course à pied : 1 tour de circuit de 2km, pour les hommes et les femmes

5/ Classements :

Le classement final scratch sera effectué par addition des temps des deux épreuves (Course à pied + Course VTT + Course à pied).

Seuls les adhérents financiers seront classés.

Les titres individuels hommes et femmes dans chaque catégorie seront décernés, ainsi qu'un classement par équipe (Féminine, Masculine et Mixte sans distinction d'âge).

6/ Résultats :

Les résultats seront communiqués lors de la remise des prix.

7 / Récompenses :

Les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés. **(Les ages sont caculés au 31/12/2019)**

- Féminine 1 (moins de 39 ans)
- Féminine 2 (de 40 à 49 ans)
- Féminine 3 (de 50 ans et plus)
- Sénior Homme (moins de 40 ans)
- Vétéran 1 Homme (de 40 à 49 ans inclus)
- Vétéran 2 Homme (de 50 à 59 ans inclus)
- Vétéran 3 Homme (de 60 à 69 ans inclus)
- Vétéran 4 Homme (de 70 ans et plus)

Les organisateurs se réservent le droit d'attribuer des récompenses supplémentaires.

ARTICLE 8-Réclamations.

Les éventuelles réclamations devront être faites auprès du Comité d'organisation, dans l'heure suivant la publication des résultats.

ARTICLE 9-Engagement.

Chaque concurrent s'engage à respecter et à se soumettre au présent règlement.

ARTICLE 10-Divers.

Les distances pourront être modifiées, notamment en fonction des conditions météorologiques.